

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1089

présenté par
Mme Porte

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« est »

les mots :

« peut être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel renforçant la possibilité de la dérogation à l'enseignement en famille.